

**COMMUNE DE BOURLON**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 21 FEVRIER 2014**

**PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER - CARPENTIER - WIART – LAUDE – LECHAPTOIS  
MASSON  
Mmes CATTIAUX - CACHEUX - COQUART - LAGEAT**  
**ABSENTS EXCUSES : MM BRUEZ – MERCIER  
Mme COQUART**

**1°) VOTE DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT :**

Le maire expose à l'assemblée les différents chapitres du compte administratif tant en dépenses qu'en recettes et répond aux questions posées par les membres du conseil. Il compare la situation de l'année 2013 à celle de l'année précédente afin d'éclairer l'assemblée sur l'évolution comptable de la gestion communale.

Le compte administratif 2013 présenté par le Maire, conforme au compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal, est approuvé et fait ressortir les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement :	280 541,78 euros
- excédent d'investissement :	86 236,27 euros

soit un excédent de clôture de 366 778,05 euros qu'il faut corriger pour des :

- dépenses engagées non mandatées s'élevant à la somme de 295 175,00 euros
- recettes à percevoir s'élevant à la somme de 39 000,00 euros

**soit un excédent net de 110 063,05 euros.**

**2°) ECOLE VICTOR HUGO :**

\* Rythmes scolaires :

Le maire rappelle que lors de sa réunion du 15 novembre dernier, le conseil municipal a fait connaître à l'inspection d'académie les trois choix retenus quant à l'organisation de la semaine scolaire, savoir :

- à l'issue de la période méridienne
- arrêt des cours à 15 heures 45 tous les jours
- arrêt des cours à 15 heures les mardi et vendredi

Devant la complexité de la mise en œuvre de cette réforme du point de vue communal et dans l'ignorance du sort réservé à la réforme des rythmes scolaires, le maire propose de ne pas aller au-delà des propositions faites et d'attendre de nouvelles informations.

Proposition acceptée à l'unanimité

\* Tableau Blanc Interactif : attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire :

Le maire indique à l'assemblée avoir reçu un courrier de Mr Jean-Jacques COTTEL, député, l'informant de l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 600 euros au titre de la réserve parlementaire pour l'achat d'un TBI. Une lettre de remerciements a été adressée à Mr COTTEL

Il précise être en possession d'un devis établi par la Sté I-TECH lequel s'élève à la somme de 3657 euros mais pourrait être ramené à 2 858 euros dans l'hypothèse où le support réglable ne serait pas utile à l'enseignante.

Il propose de faire l'acquisition de ce tableau pour l'école primaire.

Proposition acceptée à l'unanimité.

**3°) LES FLAMMES DE L'ESPOIR : courrier de l'association Mémoire et Patrimoine**

Le maire donne lecture du courrier adressé par l'association mémoire et Patrimoine laquelle propose de prendre à sa charge la remise en état et l'installation de la stèle « Les Flammes de l'Espoir » ainsi que son inauguration courant septembre 2014.

L'association sollicite la commune pour la création d'une dalle qui supporterait la stèle. Ces travaux s'élèveraient à environ 1 200 euros TTC

Le maire indique qu'un devis avait déjà été réalisé en 2012 concernant la rénovation de cette stèle, il s'élevait à la somme de 3548 euros.

Il rappelle également que l'UNC a fait un don de 300 euros pour l'installation des « Flammes de l'Espoir » .

Le maire propose à l'assemblée de prendre en charge la création de ladite dalle et de faire droit à la demande de l'association.

Proposition acceptée à l'unanimité.

**4°) GESTION DES CERTIFICATS D'URBANISME :**

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture concernant la gestion des certificats d'urbanisme.

Il rappelle qu'une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol a été passée.

Il précise que le Préfet propose de signer un avenant à cette convention afin de retirer de son champ d'application la gestion des certificats d'urbanisme d'information dans la mesure où ceux-ci sont le simple reflet de la réglementation applicable dans la commune au regard du Plan Local d'Urbanisme.

Le maire propose à l'assemblée de ne pas signer cet avenant et de laisser la gestion de l'ensemble des certificats d'urbanisme à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **5°) SIDEN-SIAN :**

### **\* Adhésion de deux communautés d'agglomération**

Le maire indique que deux Communautés d'Agglomération souhaitent adhérer SIDEN – SIAN. Il s'agit de la :

- a) De la Communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Douai (à l'exception de Brebières), du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Douai Nord Ouest et du Syndicat Intercommunal de la Région de Flines à Guesnain pour la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire de 27 communes et les compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Eaux Pluviales » sur le territoire de 9 communes
- b) De la Communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre, de la Communauté de Communes Nord Maubeuge, de la Communauté de Communes Sambre Avesnois, de la Communauté de Communes Frontalière Nord Est Avesnois et SIVU pour la requalification de la friche industrielle CLECIM pour la compétence « Eau Potable et Industrielle » sur le territoire de 24 communes et les compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Eaux Pluviales » sur le territoire de 14 communes

L'assemblée émet un avis favorable à ces demandes.

### **\* Retrait d'une commune :**

Le maire indique que la commune de Neuville Saint Vaast souhaite se retirer du SIDEN-SIAN pour la compétence Eaux Pluviales

L'assemblée émet un avis favorable à cette demande

### **\* Evolution des statuts :**

L'assemblée émet un avis favorable aux modifications statutaires ayant pour objet la scission de la compétence « Eau Potable » entre la production d'eau potable et la distribution d'eau potable.

**6\*) QUESTIONS DIVERSES :**

- Elections Municipales : Le planning des permanences est établi.

- Commerce de proximité : L'électricité est en cours d'installation, les travaux de peinture sont sur le point de commencer et l'accès macadamisé sera réalisé dans les prochains jours.

Mr LEROUGE indique le matériel d'équipement arrivera la première semaine de Mars.

Le Maire précise que l'ouverture du commerce est prévue entre le 15 et le 30 mars et qu'elle fera l'objet d'une inauguration.